

Partenariats agriculteurs - consommateurs en Val d'Adour

L' AMAP du Val d'Adour

Dans la dynamique de développement local conduite par le Pays du Val d'Adour, ce projet cherche à favoriser la constitution d'AMAP sur le territoire.

Une **AMAP** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) repose sur un engagement réciproque entre agriculteur et consommateur, autour de la commercialisation directe de produits.

Cet engagement se traduit par la signature d'un contrat entre un ou des exploitants (maraîcher, éleveur, etc.) et un groupe de consommateurs (de la ville ou de la campagne) réunis en association.

A travers ce contrat, l'agriculteur s'engage à être totalement transparent sur le fonctionnement de son exploitation et à distribuer ses produits en quantités et temps fixés selon les termes du contrat. Le consommateur soutient, quant à lui, une exploitation et partage ses risques avec un engagement fort de paiement par avance.

Ce système basé sur une relation d'engagement et de confiance mutuelle entre consommateur et agriculteur, permet :

- ✓ d'assurer aux producteurs la vente de ses produits à un prix correct (revenu plus sûr)
- ✓ de garantir aux consommateurs des produits frais et de qualité à un prix correct.

Ainsi, dans le cadre du projet URGENTE, des actions ont été menées pour constituer dans la proximité (Val d'Adour, agglomérations de Tarbes et de Pau) des groupes de consommateurs en AMAP.

Depuis début 2005, le Val d'Adour compte une AMAP baptisé « **AMAP du Val d'Adour** ». Elle réunit deux partenariats, entre deux agricultrices du Val d'Adour (une maraîchère et une éleveuse) et plus de 40 consommateurs du Val d'Adour et de Tarbes.

Cette dynamique devrait se poursuivre dans les années à venir, répondant à des besoins complémentaires des consommateurs et des producteurs, et à des enjeux du territoire (maintien des agriculteurs, lien social...).

Plusieurs modèles ont été développés en Europe et dans le monde (Portugal, Japon, Etats-Unis, etc.) autour de ce concept de partenariat agriculteurs-consommateurs. Vous pouvez retrouver sur le site du réseau Urgenci (www.urgenci.net) de plus amples éléments sur le système des AMAPs et ses déclinaisons.

Contacts

AMAPs du Val d'Adour
Président Alex Bouard

SEMADOUR
Olivier Baccialone, Directeur
Typhaine Dulhauste, Chargée de mission
Tél : 05 62 96 44 88 – Fax : 05 62 96 94 17